

# CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE GROUPAMA



Fidèle à son engagement de satisfaire ses sociétaires et ses clients, le groupe Groupama a développé au cours de son histoire, fondée sur son modèle mutualiste agricole, une expertise et des façons de faire son métier qui lui permettent d'être aujourd'hui un acteur majeur de l'assurance en France et un assureur important en Europe.

Fier de son ancrage territorial, le groupe Groupama place l'humain et ses attentes au centre de ses actions, permettant de construire dans la durée un réseau dense et vivant, présent dans la réalité du quotidien.

Proche, engagé, performant, solidaire, le groupe Groupama a pour raison d'être la protection et l'accompagnement des sociétaires et clients dans leurs projets de vie. L'assurance est bien au cœur de la vie et

le groupe s'attache, comme il l'a toujours fait, à apporter des produits et services innovants en phase avec les évolutions sociétales. Le groupe construit une proximité relationnelle fondée sur la confiance réciproque et une stratégie multi-canal. Il cultive ainsi un fort sentiment d'appartenance, source de fidélité et d'engagement. L'impact du vieillissement de la population, le financement des retraites, de la santé et de la dépendance, l'emploi, la protection des personnes et des biens, la prévention des risques classiques ou émergents comme ceux liés au climat ou à la gestion des données, sont autant de questions auxquelles le groupe contribue à apporter des réponses concrètes et novatrices.

Dans un monde où les mutations s'accroissent, du fait notamment du numérique, l'écoute des attentes de toutes ses parties prenantes, internes et externes

– sociétaires, clients, salariés, mandataires, agents généraux, partenaires – et la recherche de l'équilibre des intérêts de tous, sont plus que jamais constitutifs de la responsabilité sociale du groupe et la source de sa croissance dans la durée.

**Cette responsabilité implique de mobiliser :**

- la force de notre engagement,
- notre expertise et nos savoir-faire,
- notre éthique, c'est-à-dire la façon dont nous voulons exercer nos métiers et nos responsabilités.

Acteur financier humain et engagé, totalement en prise avec la modernité et s'adaptant aux évolutions des modes de vie, le groupe et ses salariés, mandataires et agents généraux agissent au quotidien de façon éthique au service de notre ambition : être toujours un groupe en développement, centré sur ses métiers, durablement rentable et socialement responsable.



Depuis plus de 100 ans, **ancrés dans les territoires**, nous avons à cœur de créer **la confiance** chez nos collaborateurs (salariés, mandataires, agents généraux), nos sociétaires, clients et partenaires.

### LES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE NOS COLLABORATEURS, SOCIÉTAIRES, CLIENTS ET PARTENAIRES

- **Établir avec eux une relation de confiance dans la durée**
- **Apporter des réponses à leurs besoins concrets, quotidiens ou de plus long terme, en phase avec les évolutions et projets de la vie**
- **Participer activement à la prévention des risques, pour les personnes et les biens**
- **Faciliter les rebonds après les accidents de la vie, lorsque, malgré la prévention, ils surviennent**

C'est notre façon de faire notre métier et nous en sommes fiers. Nous savons que la confiance se gagne et s'entretient par la proximité, la valeur du conseil ou du service que nous apportons et le respect des personnes et de nos engagements. Précisément, la mission que se donnent le groupe et ses entreprises est d'être des « **assureurs créateurs de confiance** ».

### LES VALEURS

Pour construire cette relation privilégiée de confiance, le groupe s'appuie sur les valeurs qui ont présidé à sa création, guidé son développement et forgé son identité :

- **La proximité**, qui, grâce à une écoute attentive, permet de bien connaître les besoins des sociétaires et clients, qui sont notre raison d'être
- **L'engagement de nos salariés, mandataires et agents généraux** dans un esprit de responsabilité qui permet l'innovation
- **La performance**, au service de la satisfaction des sociétaires et clients
- **La solidarité**, au service de l'intérêt collectif



## LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE

Fort de ces valeurs, le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par :

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Convention européenne des droits de l'Homme**
- **Les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT)**
- **Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**
- **La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**

## Le groupe a signé les engagements suivants :

**Pour l'ensemble de son périmètre d'activité, en France et à l'international,**

- En 2007, le Pacte mondial des Nations unies comportant dix principes fondamentaux sur la défense des droits de l'Homme, la préservation de l'environnement et la lutte contre la corruption ; le groupe rend compte chaque année de leur application ;
- En 2013, une déclaration commune sur la qualité de vie au travail au niveau européen.

**Pour ses activités en France,**

- En 2007, la Charte de la diversité élaborée par l'Institut Montaigne et plusieurs grandes entreprises ;
- En 2010, la Charte de la parentalité du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Dans cet esprit, le groupe a signé avec les partenaires sociaux, en 2008 un accord groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances et en 2011 un accord groupe relatif à la qualité de vie au travail. Et le groupe a signé en 2015 la Charte entreprises & quartiers du ministère de la Ville.

Enfin, le groupe s'inscrit pleinement dans les engagements de la **Charte RSE de la Fédération Française de l'Assurance** dont il est adhérent.

Ces adhésions concrétisent l'attachement profond du groupe à des valeurs humanistes et universellement reconnues, et témoignent de son engagement à intégrer dans sa stratégie et dans ses activités quotidiennes une gestion durable et responsable de l'entreprise, à tous les niveaux de l'organisation.



### 3 LE CODE DE CONDUITE ET SON RESPECT

### 4 LE DROIT D'ALERTE ÉTHIQUE ET SES MODALITÉS D'EXERCICE

### 5 LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GROUPE

**T**out salarié, permanent ou temporaire, mandataire ou agent général et quelle que soit la marque du groupe sous laquelle il opère, doit connaître et respecter les valeurs et les engagements de la présente charte et les comportements énoncés dans le code de conduite. Ce corpus de principes, ainsi que les conséquences de leur non-respect éventuel, sont détaillés dans le **code de conduite** annexé au règlement intérieur de chaque entreprise.

**L**e **droit d'alerte éthique** est une faculté donnée à chaque salarié, mandataire ou agent général de signaler, au niveau de son entreprise, une situation particulière lorsqu'il estime qu'elle n'est pas conforme aux principes exposés dans la présente charte et le code de conduite.

Le dispositif d'alerte éthique est un système mis à la disposition des salariés, mandataires et agents généraux, **selon les modalités précisées dans le code de conduite**. Il ne remet pas en cause les canaux de signalement existants, la hiérarchie, les instances représentatives du personnel, les commissaires aux comptes, les autorités publiques prévues par la loi, ou les canaux de signalement internes aux entreprises du groupe, il en est complémentaire.

Il est constitué un comité d'éthique, composé de membres de la direction générale de l'organe central et de caisses régionales, il a pour principales missions notamment de :

- Formuler auprès du Comité Exécutif Groupe toute recommandation en matière d'éthique et de déontologie et, plus généralement, peut se saisir de toute question en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ;
- Veiller à la diffusion et à l'application de la charte éthique et du code de conduite et propose au Comité Exécutif Groupe des amendements éventuels ;
- Émettre des avis à la demande d'entreprises du groupe sur des sujets concernant l'éthique ou la déontologie.

*Tout salarié, mandataire ou agent général peut demander à obtenir communication de la charte spécifique qui précise la composition, les missions et le fonctionnement de ce comité.*





ASSUREURS CRÉATEURS DE CONFIANCE

8 - 10 rue d'Astorg  
75383 Paris cedex 08  
Tél. : +33 (0)1 44 56 77 77  
[www.groupama.com](http://www.groupama.com)